



DS Smith Plc – Vente de deux sites pour respecter l'engagement vis-à-vis de la Commission européenne

17/04/2019

DS Smith est ravie d'annoncer qu'elle a conclu un accord suite à la proposition de vente de deux sites dans le nord-ouest de la France et au Portugal à International Paper (NYSE: IP) pour environ €63 millions (£54 millions). Ces ventes répondent à l'engagement pris envers la Commission européenne concernant l'autorisation d'acquisition par DS Smith de Papeles y Cartones de Europa, S.A., connu sous le nom d'Europac, qui a été finalisée le 22 janvier 2019.

La conclusion de la vente est soumise aux conditions de clôture d'usage, notamment la consultation des comités d'entreprise et l'obtention des approbations réglementaires. Elle devrait avoir lieu au cours du premier semestre de notre exercice financier 2019/2020.

Miles Roberts, Group Chief Executive, a déclaré : « Je suis ravi de constater que nous sommes en passe de respecter notre engagement vis-à-vis de la Commission européenne, avec un prix intéressant et un bon repreneur pour les entreprises au sein d'International Paper ».

Thibault Laumonier, Directeur Général de DS Smith Packaging France, a souligné : « Nous sommes satisfaits que les employés de la cartonnerie Normandie et de son établissement Normandie Ondulé puissent rejoindre un acteur majeur de notre industrie et pérenniser ainsi leur avenir dans de très bonnes dispositions. »

Pour tous renseignements complémentaires

DS Smith Plc +44 (0)20 7756 1800

Investisseurs

Hugo Fisher, Group Communications Director

Rachel Stevens, Investor Relations Director

Médias

Greg Dawson, Group Corporate Affairs Director

Brunswick

+44 (0)20 7404 5959

Simon Sporborg

Dan Roberts

Mise en garde

Cette annonce contient certains énoncés prévisionnels concernant les activités, les résultats et la situation financière du groupe. De par leur nature, ces énoncés comportent des incertitudes car des événements et des circonstances futurs peuvent créer un écart notable entre les résultats et les développements réels d'une part et ceux prévus d'autre part. Les énoncés prévisionnels reflètent les connaissances et les informations disponibles à la date de préparation de cette annonce et DS Smith Plc décline toute obligation d'actualiser ces énoncés prévisionnels. Rien dans la présente déclaration concernant le chiffre d'affaires ne doit être interprété comme une prévision de bénéfice.